

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3496>



Mandats adoptés par le Bureau Départemental du SNES du
10 juin 2010

Formation des maîtres, réforme des lycées, situation des collèves

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 10 juin 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Bureau Départemental de Saône-et-Loire réuni le 10 juin à Chalon/Saône a adopté à l'unanimité les mandats suivants.



- Mandat sur le tutorat des stagiaires

Les pétitions du SNES appelant au refus du tutorat des stagiaires ont été bien accueillies dans les établissements et signées par de nombreux collègues. Mais sous la pression de l'administration et des IPR, certains d'entre eux semblent se résigner à accepter le tutorat contre leur gré.

Le Bureau départemental invite les personnels à affirmer leur détermination à s'opposer au massacre de la formation des stagiaires en poursuivant solidairement leur refus du tutorat. Il demande aux sections d'établissement (S1) d'accueillir les stagiaires à la rentrée et de les soutenir dans leur entrée dans le métier. Il organisera une journée d'accueil départemental des stagiaires au cours du premier trimestre.



- Mandat sur les lycées

Concernant la réforme des lycées, les analyses formulées depuis des mois par le SNES sont validées :

- Par les fiches ministérielles listant « les leviers d'efficience » susceptibles de générer des économies dans l'Education Nationale au cours des trois années à venir : la mise en place du tronc commun de première y est explicitement pointée comme une source d'économies.
- Par la préparation de la rentrée 2010 dans les lycées :
 - fortes disparités d'un établissement à l'autre concernant les dédoublements disciplinaires ou l'offre d'enseignements d'exploration ;
 - mise en œuvre dans l'urgence à la mi-juin d'une formation à l'accompagnement personnalisé à laquelle un enseignant par lycée est censé participer, pour pouvoir ensuite former lui-même ses collègues, pour la mise en œuvre de l'accompagnement en septembre ;
 - bricolages locaux dans l'organisation de l'accompagnement personnalisé : le bureau départemental rappelle à ce propos que toute activité rémunérée en HSE est facultative et ne peut par conséquent être imposée aux enseignants.

Le Bureau Départemental appelle les collègues :

- à faire connaître les conséquences néfastes de cette réforme à la communauté éducative, par exemple dans les Conseils d'Administration ;
- à diffuser la plaquette nationale présentant les revendications du SNES pour le lycée, qui sera adressée dans les établissements à la rentrée ;
- à renseigner le questionnaire informatique qui sera adressé par le SNES aux correspondants de S1 à la rentrée.



- Mandat sur les collèges

Le Bureau Départemental constate que les conditions d'étude et de travail continuent de se dégrader dans les collèges de Saône et Loire :

- Ceux-ci disposeront d'un poste de moins l'année prochaine pour accueillir 157 élèves de plus. De ce point de vue, les fiches ministérielles listant les moyens de générer de nouvelles économies sont de mauvais augures puisqu'elles pointent la possibilité d'augmenter les effectifs des classes ou de réduire les horaires correspondants aux IDD (2 h par classe dans le cycle central).
- Les enseignants éprouvent une difficulté croissante dans la gestion des classes, la mise au travail des élèves et face à l'explosion des tâches périphériques à l'enseignement : suivi des élèves, tâches administratives, réunions, nouvelles modalités d'évaluation...
- Les Vies Scolaires disposent d'un nombre d'Assistants d'Education insuffisant particulièrement dans les établissements où les effectifs d'élèves sont en nette augmentation.

Le Bureau départemental s'indigne des conditions de mise en œuvre des évaluations du brevet qui à terme pourraient discréditer cet examen :

- organisation cette année des corrections dans chaque établissement conduisant des enseignants à évaluer éventuellement leurs propres élèves ;
- bricolage généralisé dans l'évaluation de l'histoire des arts ; sur ce point, le bureau départemental appelle les collègues à exiger :
- - que les oraux ne soient pas organisés sur le temps de cours, mais dans le cadre d'une ou plusieurs demi-journées banalisées ;
- - que les membres du jury soient rémunérés ;

- que les collègues impliqués dans cet enseignement bénéficient d'un temps de concertation.

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



Fédération Syndicale Unitaire